



Direction régionale de l'Équipement

Dijon, le 18 juin 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les services du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire en Bourgogne se mobilisent pour optimiser la performance énergétique des bâtiments de l'État.

Mardi 16 juin, les services « constructions publiques » des Directions régionale et départementales de l'Équipement se sont réunis à Dijon avec l'appui du Centre d'Études Techniques Nord Picardie pour étudier la mise en œuvre des Contrats de Performance Énergétique, en prenant pour hypothèse la cité administrative de Mâcon, avec l'accord du Préfet de Saône et Loire et de France Domaine.

Cette démarche est directement liée au Grenelle de l'environnement.

L'État s'est engagé à être exemplaire en matière de rénovation énergétique de son parc immobilier.

Dans un délai de 10 ans, il veut réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie et de 50 % les émissions de gaz à effet de serre.

Le Contrat de Performance Énergétique, outil juridique alternatif à la commande publique classique, repose sur un principe très simple : l'entreprise choisie par l'État pour réaliser les économies d'énergie investit dans le projet tout son savoir-faire ainsi que les moyens financiers nécessaires. L'entreprise finance ses investissements à partir des économies réalisées sur les coûts énergétiques ; la personne publique, quant à elle, continue de régler les factures d'énergie et, à la fin du contrat, bénéficie d'un équipement efficace et économe.

Dans ce dispositif, la facture d'énergie annuelle minimum du bâtiment doit être de 75 000 €, ce qui équivaut à une surface de 5000 m². Les services du MEEDDAT vont travailler le cas concret de la cité administrative de Mâcon (16 500 m²) pour ensuite envisager d'autres projets.

Au delà du recours aux contrats de performance énergétique, l'État s'engage dans d'autres actions du même esprit : le lancement d'audits énergétiques sur certains bâtiments publics, et un programme ambitieux de travaux de réhabilitation thermique pour son patrimoine.

Contact presse DRE Bourgogne

Communication : Isabelle SCHMITT- Tél 03 80 29 43 27

Service Habitat Villes Agglomérations : Jean-Luc DAVID Tél 03 80 29 43 82

57, rue de Mulhouse 21000 Dijon